

Géographie

Écrit

Épreuve commune

« Les ressources naturelles sont-elles au service du développement en Afrique australe ? »

Le but des rapports est d'attirer l'attention sur des éléments qui signalent des faiblesses, classiques, essentiellement méthodologiques, et qui pénalisent fortement les candidats aux concours. Nous ne dérogerons pas à cette règle, dans une optique constructive, en espérant contribuer à la préparation.

Mais le jury a pu, avec plaisir, constater la présence de travaux de très grande qualité. Ils sont en accord à la fois avec les capacités des étudiants, le réel intérêt de certains candidats pour la géographie, le sérieux et l'intensité de leur préparation. Par exemple, certains candidats ont esquissé des réflexions sur les rapports entre résilience et développement, en lien avec un traitement géographique possible de ce sujet. La résilience est pourtant une question qui engage la recherche.

Ces candidats justifient en partie l'élévation des moyennes qui peut être constatée à ce concours. Elle est passée de 9.73 en 2013 à 9.86 en 2014, pour un nombre de candidats presque stable, soit 3423. L'écart-type a augmenté, ce qui reflète aussi en partie la présence de candidats aimant la géographie, ayant su tirer parti d'une préparation que l'on devine très efficace, méthodologique. Les candidats qui s'investissent sérieusement dans la préparation de cette épreuve ne le font donc pas en vain. Il est important de le rappeler.

Nous revenons ici sur le problème que pose le libellé sous forme de question. Il incite à négliger le travail d'analyse et de justification géographique indispensable au traitement du sujet. Cela nous amène aussi à rappeler l'intérêt des croquis comme aides à l'analyse et au raisonnement géographiques. Nous en déduisons une trame possible, proche de celle qui aurait pu être proposée par plusieurs préparateurs. Elle a été discutée par l'ensemble du jury, lors de la réunion d'harmonisation. Ce n'est bien sûr pas la seule solution possible, elle reflète ici le travail collectif qu'a mené le jury.

Le questionnement : il ne doit pas être abruptement repris comme problématique, sous forme d'un simple copier-coller. Ce type de démarche n'est pas acceptable, car on attend justement une prise de recul par rapport à la question posée. On attire l'attention sur le fait que des thématiques ne sont pas explicitement mentionnées ici, alors qu'elles peuvent faire sens. C'est particulièrement le cas pour le développement durable. Le développement n'est pas non plus synonyme de peuplement, ou de croissance. Les candidats doivent donc prendre du recul par rapport au formalisme pourtant officiel du libellé. En effet, ce qui est attendu, rappelons-le, c'est une lecture géographique de ce sujet, défendue et justifiée, alors que le libellé n'y incite pas nécessairement.

Plus que de préciser dans l'absolu ce que peuvent être les « ressources naturelles » ou le « développement », il s'agit de préciser comment ces éléments peuvent avoir du sens en géographie, concernant l'Afrique australe et ses spécificités. Soit, comment ils sont traduits par les structures de peuplement actuelles, dans les paysages, comment aussi on peut espérer les cartographier. Les cartes peuvent faire ressortir très vite les décalages entre les ressources et les formes de développement très inégales, à différentes échelles, et aussi selon les pays pris en compte. Elles apparaissent comme un moyen simple de montrer le caractère à la fois relatif et construit de ces ressources pourtant présentées comme naturelles. Elles incitent au regard géographiquement critique sur cette question, qui devient alors sociale et géopolitique.

Le sujet peut être retourné, car il n'y a pas de ressource sans développement préalable, mais pour quels acteurs et à quelles échelles ? Le jury a valorisé les copies qui sont sensibles à l'analyse des jeux d'acteurs, aux relations dynamiques entre ressources et formes de développements, à partir d'exemples précis.

Les décalages entre ressources et développements doivent pouvoir être observés à de multiples échelles, au sein du groupe des pays étudiés, comme à l'échelle des pays eux-mêmes. « Peu de pays présentent des inégalités de niveau de vie aussi importantes que l'Afrique du Sud » (Gervais-Lambony, p. 69), mais partout se pose la question du partage des richesses associées à l'exploitation des ressources naturelles. Cela se voit dans les structures de peuplement actuelles. On pourra revenir sur les formes de peuplement post-apartheid en République sud-africaine, qui recomposent les clivages raciaux par des critères de pauvreté, socio-économiques. Les gated communities face aux ex-townships, avec l'exemple emblématique d'Alexandra, Johannesburg, en constituent un exemple classique. Autre exemple : sur le croquis de Ventersdorp (Gervais-Lambony, p. 236), il n'y a pas de township pour Blanc, et « elle a bien peu changé depuis le début des années 1990 ». Cette inertie, malgré les évolutions de peuplement, pose problème.

On peut en déduire plusieurs questions, que suggère l'analyse géographique du sujet, et que peuvent appuyer un ou plusieurs croquis.

Comment expliquer le paradoxe entre l'importance des ressources « naturelles » dans ces pays richement dotés (ressources non seulement minières mais aussi foncières, paysagères, par exemple) et les fortes inégalités qui les caractérisent, comme la pauvreté d'une majorité de la population ?

Pourquoi, malgré le fait que l'on peut identifier toujours plus de ressources, observe-t-on autant d'inégalités socio-économiques, que traduisent les formes de peuplement actuelles, variables selon les pays et les échelles prises en compte ?

L'Afrique australe incite donc à réfléchir sur les raisons de l'absence de liens directs, simples, entre ressources, croissance économique et développement, ce qui peut justifier l'intérêt de ce sujet. Cette question n'est d'ailleurs pas spécifique à l'Afrique australe... même si, selon Gervais-Lambony (2013, p. 24), « c'est sur les mines que s'est fondé le développement industriel qui fait de l'Afrique australe un cas particulier pour l'Afrique ». Le Gauteng, notamment, pose des problèmes intéressants d'interprétation géographique.

Proposition de plan :

I Un territoire aux ressources considérables, variées, et parfois accrues, qui favorisent ici un développement resté très inégal

A Variété des ressources, et tendance à leur multiplication.

Or :

B Des ressources qui guident le développement et contribuent fortement à structurer les réseaux, à influencer les migrations de population.

Pourtant :

C Des ressources qui engendrent une croissance économique sans véritable développement : inégalités socio-économiques de peuplement, problèmes de durabilité.

Pourquoi observe-t-on de tels décalages entre les ressources et les développements en Afrique australe ? Et ce, à toutes les échelles ?

La tendance au maintien, voire à l'accentuation des contrastes socio-économiques de peuplement fait ressortir à la fois l'importance interprétative des héritages, comme leur accentuation par les influences actuelles de la mondialisation (2^{ème} partie). Toutefois, les différences entre des Etats comme le Botswana et le Zimbabwe révèlent les possibilités d'actions politiques.

Troisième partie : Les différentes combinaisons entre les grands groupes de facteurs interprétatifs offrent la possibilité d'expliquer les différentiels de développement et de peuplement à toutes les échelles. Cela justifie une typologie possible.

II Des facteurs à la fois anciens et récents qui expliquent un usage prédateur des ressources et un développement déséquilibré

A Une mondialisation par les ressources (or et diamant)

Importance des héritages de peuplement ici, qui se voient encore dans les peuplements actuels (comme les traces des anciennes mines ou la toponymie du Gauteng).

B Géohistoire inégalitaire issue de l'époque coloniale, prolongée durant l'apartheid et qui continue de marquer le territoire.

C. Vers un développement mieux partagé ? Vers plus de justice spatiale ?

Les évolutions post-apartheid pour les pays qui l'ont connu, et les inégalités de peuplement liées aux nouvelles phases de la mondialisation. Recomposition partielle des peuplements.

Place mondiale du cœur de l'Afrique australe en terme d'IDH à l'échelle de la planète.

Toutefois, les facteurs historiques, culturels et économiques, qui expliquent le décalage entre l'exploitation des ressources « naturelles » et le développement, ne sont pas également répartis au sein de l'ensemble que constitue l'Afrique australe. Ils ne permettent pas non plus de donner des réponses suffisantes aux différences actuelles de peuplement entre, par exemple, le Botswana et le Zimbabwe.

Cela pourrait justifier une typologie.

III Des ensembles régionaux inégalement développés du fait d'une captation différentielle des ressources : lecture géopolitique de la question.

A Un développement économique par les ressources au bénéfice de l'Afrique du Sud.

Captation des ressources par le Gauteng, mais maintien des inégalités socio-spatiales de peuplement malgré la fin de l'apartheid. Très forts contrastes internes.

B Des périphéries proches inégalement développées aux ressources souvent contrôlées par l'Afrique du Sud.

Forte variété des bilans en fonctions notamment de la capacité à s'opposer à la puissance sud-africaine et/ou aux multinationales qu'elles soient liées ou non à cet Etat.

Importance ici de la discussion concernant le Botswana et de la place que peuvent tenir les régulations par les politiques publiques.

De fait, on peut envisager :

C. Des périphéries plus éloignées, en crise ou faiblement développées avec captation moindre des ressources par l'Afrique du Sud.

Le Nord du Mozambique échappe au contrôle de l'Afrique du Sud, mais sans avoir de contrôle fort des ressources contribuant à la durabilité ; cas du Zimbabwe en opposition au modèle Sud-Africain.

Conclusion

On souligne le rôle clef des ressources dans l'émergence économique de l'Afrique du Sud, et pour son intégration dans la mondialisation.

Mais les ressources ne peuvent à elles seules expliquer le développement aussi inégal : ce qui traduit des choix politiques, en grande partie maintenus malgré la fin de l'apartheid en Afrique du sud.

Malgré les évolutions juridiques post-apartheid, ou post-coloniales, les héritages l'emportent, ou sont recomposés par la mondialisation sans être remis fondamentalement en cause. Ce qui justifie le maintien de structures de peuplement très inégalitaires, et aussi l'intérêt de la question posée. Par exemple, Dubresson (2013) mentionne le « modèle dans les têtes, qui perdure, où les non-Blancs n'ont pas droit à la ville ».

La réponse principale à la question est donc fondamentalement géopolitique et culturelle, et, pour ce sujet, elle remet en cause la notion même de ressource naturelle.

Série Sciences humaines – spécialité

Ecrit

Lors de la session 2014, le jury a évalué 868 copies. La moyenne générale est de 9,87 (9,99 l'an dernier). L'écart-type s'élève à 4,01 (3,66 en 2013 et 3,89 en 2012). Les très bonnes copies ont été valorisées : on compte 9 copies à 20/20, 11 copies à 19/20 et 24 à 18/20. Seules douze copies ont obtenu 2/20 ou moins. Dans le détail, les copies se répartissent comme suit : 11,4% des copies n'ont pas dépassé la note de 5/20, 45% ont obtenu entre 6/20 et 9/20, 31,6% ont eu entre 10/20 et 15/20, et 12% ont obtenu au moins 16/20.

Comme les années précédentes, le jury a retenu les critères d'évaluation suivants. Dans l'introduction, l'espace cartographié doit être situé et contextualisé, notamment au regard des régions géographiques voisines et des agglomérations susceptibles de le polariser. Plutôt qu'une rafale de questions interchangeable, la problématique gagne à s'appuyer sur les spécificités de la feuille commentée. Elle permet ainsi de hiérarchiser les principaux enjeux de la carte topographique et de sélectionner l'information la plus pertinente. L'annonce du plan reste un bon réflexe. Puis l'argumentation doit respecter la structure choisie, s'appuyer sur des observations et des exemples nombreux, précis et localisés, mobiliser les notions géographiques les plus pertinentes et recourir à quelques mesures (densité de population, évolution de la population ou longueur des bâtiments les plus remarquables...). Les documents fournis peuvent être combinés pour développer quelques analyses plus fournies. Dans la conclusion, il s'agit de répondre à la problématique et d'élargir la réflexion. Le jury apprécie la présence d'illustrations adéquates. Qu'il s'agisse de croquis de finage, de croquis synthétiques, d'organigrammes, de tableaux ou de graphiques, ils bonifient la copie. Concernant les croquis, il importe néanmoins de ne pas oublier leurs attributs (titre, orientation, légende, échelle) et de respecter les règles les plus basiques de la sémiologie graphique.

La portion de la carte de Castres au 1/25 000 portée à l'étude représente un espace situé dans le Sud-Ouest français, dans la région administrative Midi-Pyrénées et dans le département du Tarn, à 70 km environ à l'est de Toulouse (soit environ à une heure de route en empruntant la Nationale 126), à 40 km au sud d'Albi et à 15 km de Mazamet. Cet espace se situe par ailleurs au contact du Massif Central et du Bassin Aquitain. Plus précisément, il se trouve au contact des massifs méridionaux du Massif Central, des Monts de Lacaune, du Sidobre, de la Montagne Noire et des bas pays aquitains.

Castres, ville moyenne de 43 500 habitants, d'après l'extrait du SCAN 25, s'insère dans un espace agricole relativement prospère et à proximité d'un environnement touristique, le Parc naturel régional (PNR) du Haut-Languedoc. Cité située sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, Castres est aussi une importante ville de rugby. La proximité de Toulouse constitue le facteur majeur de compréhension de l'organisation de l'espace et des dynamiques démographiques, comme le montraient notamment l'analyse de l'évolution spatiale entre les deux cartes et les statistiques sur les mouvements pendulaires des actifs. Rappelons que les documents d'accompagnement ne doivent pas être négligés. La carte au 1/50 000 invite à mener une approche diachronique : elle permet d'évoquer par exemple d'anciennes activités industrielles, notamment dans le textile (filatures, tissage, fabrique, papeterie, usine). Surtout, les statistiques de l'INSEE

soulignent la mobilité vers la Haute-Garonne et l'aire urbaine toulousaine. Il importe de hiérarchiser les principaux enjeux de la carte, à savoir l'espace urbain et l'urbanisation, les mutations du système productif industriel et le rural multifonctionnel.

Plusieurs types de plan ont été mis en œuvre adroitement par les candidats. Une option consistait à mettre en relation les différents espaces : (a) caractériser la ville moyenne de Castres par des éléments démographiques et l'évolution de son bâti ; (b) replacer Castres dans son contexte du Sud-Ouest français, à partir de son réseau viaire, de la mobilité des habitants, de ses fonctions économiques et culturelles et des concurrences ou des complémentarités avec les autres pôles urbains ; (c) décrire les campagnes multifonctionnelles et polarisées. Une autre option est ici présentée. Elle comporte quelques éléments de détail ; bien sûr, ces derniers n'étaient pas attendus dans les copies des candidats.

1. Castres, une ville moyenne du Sud-Ouest

L'agglomération de Castres pouvait être abordée classiquement, par une présentation de sa croissance et des fonctions d'une ville moyenne. Castres domine l'espace envisagé. Le cœur de la ville, d'époque médiévale, est visible ; il témoigne d'une ville ancienne de petite taille. Si la ville a un nom d'origine latine, *Castrum*, elle n'a pas été fondée par les Romains. La ville remonte au début du IX^e siècle (810), avec la fondation d'une abbaye bénédictine. Castres devient une étape sur l'une des voies vers Saint-Jacques de Compostelle : le chemin d'Arles. Durant les Guerres de Religion, Castres, bastion huguenot, devient place forte. Il s'agissait de caractériser le bâti du centre vers les périphéries dotées de grands ensembles et de lotissements pavillonnaires. Le Sud du département du Tarn est dominé par la présence de Castres qui compose avec Mazamet (plus à l'est-sud-est) une communauté d'agglomération. Castres avait 46 900 habitants sur la carte au 1/50 000 et n'en a plus que 43 500 sur l'extrait au 1/25 000. La ville n'a donc pas gagné de population. Il n'est néanmoins pas possible de conclure à une déprise de l'espace, dans la mesure où les communes périurbaines ont connu une croissance de leur population. Il s'agit ici d'un processus classique de déconcentration des populations de la ville-centre au profit de la couronne périurbaine. La problématique fonctionnelle et morphologique d'une ville de garnison gagnait aussi à être développée. Les candidats pouvaient envisager de réaliser un transect urbain ou un croquis sur l'évolution de la morphologie urbaine.

Mais Castres est un pôle dans l'orbite de Toulouse, entre concurrence et complémentarité. L'étude du document complémentaire, mis en relation avec le réseau viaire présenté sur la carte, permettait d'alimenter cet argument. Si Castres n'est pas desservie par un système autoroutier, elle reste relativement bien reliée à Toulouse à l'ouest, mais aussi vers le nord avec la D612 qui relie Castres et Albi et vers le sud-est, la D1012 qui se dirige vers Mazamet et au-delà à travers le Parc du Haut-Languedoc vers Béziers au sud et Montpellier plus à l'est-sud-est. La voie ferrée relie par ailleurs Castres à Toulouse. Les liaisons principales se font vers l'ouest avec Toulouse (N 126) ; un projet d'autoroute est désormais accepté par l'État, il permettra de lier plus étroitement les deux villes et devrait profiter à Castres, comme cela fut le cas pour Albi lors de la liaison autoroutière Albi-Toulouse.

2. Une vallée industrielle en reconversion

Castres est une ville née sur l'Agout, à proximité de la confluence avec le Thoré et au contact de deux unités géographiques, les zones hautes de l'Est et la bordure de bas plateaux. Dans cette région, les vallées de l'Agout et de son affluent le Thoré, dont les eaux viennent de la bordure haute du Massif Central, sont des sortes de torrents, probablement affectés par des inondations importantes (régime méditerranéen, au moins pour partie). Le lit majeur non occupé dans le secteur de Roquecourbe témoigne certainement des risques de débordement. La plaine d'inondation à hauteur de Castres a cependant été lotie et aménagée. Cette vallée est drainée par l'Agout, affluent du Tarn et sous-affluent de la Garonne. À l'est, il s'incise en gorge étroite et dessine des méandres. Bien visibles, les rives concaves raides s'opposent aux rives convexes plus douces. Quelques méandres semblent proches du recoupement (par exemple à Roquecourbe). Après une grande courbe vers l'est, l'Agout réapparaît avec une direction est-ouest ; il méandre à nouveau à hauteur de Castres et suit une direction nord-sud. La vallée s'élargit dans le secteur de Castres.

L'agglomération de Castres témoigne d'une industrialisation typique des vallées du milieu XIX^e siècle. En raison de sa position, proche d'un espace dévolu à l'élevage, la ville a été très tôt un centre de traitement de la laine (élevage ovin dans le massif du Sidobre). La présence de la rivière a également favorisé ces activités. L'implantation de la gare a stimulé le développement urbain à proximité, en rive droite de l'Agout. La ville reste modeste jusqu'au XX^e siècle, au cours duquel apparaissent des pôles d'activités et une urbanisation de petits collectifs et de pavillonnaires de part et d'autre de l'Agout, y compris en zone inondable (nord-est du centre, rive gauche de l'Agout).

Face à la crise et aux problématiques de reconversion et de concurrence, d'autres types d'activités industrielles ont émergé à partir des années 1960. La question des localisations industrielles, plutôt en périphérie, pouvait être abordée : du chapelet d'établissements (papeterie, fabrique, filature, tissage et nombreuses anciennes usines mentionnées) installés le long de l'Agout, on passe à des zones industrielles le long des axes de transport (secteur du Mélou). Plus à l'aval, en rive droite de l'Agout, deux zones industrielles récentes regroupent diverses activités, notamment des PME. L'essor des Laboratoires Pierre Fabre a également soutenu le dynamisme économique de Castres. Aujourd'hui, des pôles tertiaires ont été développés et les relations s'intensifient entre les entreprises et l'université. Castres constitue désormais un pôle administratif d'ampleur régional tourné vers le tertiaire, comme le montrent notamment le site universitaire et le parc des expositions.

3. Des paysages agricoles pluriels, avec comme invariant une population dispersée peu dense polarisée par Castres

Deux types de milieux et de paysages apparaissent nettement entre bordure du Massif Central et Bassin Aquitain. Dans sa partie orientale, la carte montre des altitudes de 380-400 m, tandis que l'Ouest ne dépasse guère 200-300 m d'altitude en moyenne. La carte au 1/50 000 permet de rattacher les hauteurs de l'Est à la bordure du Massif Central, où se situe le massif du Sidobre, célèbre pour ses roches granitiques et les nombreuses carrières d'extraction. Ce massif se présente comme un amphithéâtre dominant des bas pays dans lesquels est implantée la ville de Castres et qui se prolongent vers l'ouest en direction de Toulouse. Le modelé des plateaux et des collines de l'est, atteignant 400 m, offre des versants convexes qui dominent la vallée de l'Agout d'une centaine de mètres. Les formes sont massives ; on se trouve en présence d'une sorte de haut plateau fortement disséqué par de très nombreux talwegs. Cet espace oriental de la carte est riche en ruisseaux ou petits cours d'eau ; il est vraisemblablement constitué de roches imperméables (socle cristallin et métamorphique). Dans la partie ouest, le plateau reste plus bas, autour de 200-300 m en moyenne, et se caractérise par des formes de dissection. Il s'agit parfois de petites buttes plus ou moins allongées de direction nord-ouest/sud-est. Des vallons existent mais ne fonctionnent plus aujourd'hui : ce sont des formes héritées de périodes plus humides. Cette région de l'Ouest de la feuille doit être composée de matériaux différents de la partie orientale, des matériaux perméables dans lesquels il a fallu installer des micro-barrages. On se situe dans le bassin sédimentaire et les modelés évoquent ceux de la molasse tertiaire associée dans le Bassin Aquitain à des paysages de collines et de lanières. Le toponyme « Boulbène », typique de l'Aquitaine, désigne des sols riches en sable et en argile.

La multifonctionnalité du milieu rural s'est accrue. Si les plateaux entaillés de la bordure Est sont boisés et peu peuplés, les bas plateaux de l'Ouest sont agricoles et l'irrigation doit y être importante comme en témoignent les nombreux micro-barrages (bassin de la Boulbène). Le paysage agricole est ouvert, ponctué cependant sur les pentes les plus fortes de petits bois. L'observation des structures agraires emblématiques d'une polyculture révèle un semi-bocage qui a connu une légère dédensification des haies et un remembrement. Mais la tradition d'élevage s'efface. Les productions agricoles se tournent désormais vers la céréaliculture (comme le maïs, le tournesol et le sorgho). Les campagnes restent productives : elles recèlent quelques marques d'intensification, notamment des serres, probablement en lien avec les marchés urbains. Une des dynamiques de ces campagnes est liée à l'orbite de Castres et donne naissance à un mitage voire à une périurbanisation. La périurbanisation apparaît clairement, au sud de Saïx, où de nombreuses constructions de type pavillonnaire sont repérables. Il en est de même vers le nord-ouest autour de Molinier et au nord-nord-est en direction de Roquecourbe.

En plus de sa position de ville-relais entre Toulouse et le Massif Central, la ville de Castres profite de sa situation en bordure du parc naturel régional du Haut-Languedoc qui englobe le secteur de Roquecourbe. La question de la mise en tourisme peut être posée. Cet espace doit voir se développer des formes de tourisme vert ; ce qui pourrait renforcer ses activités tertiaires par une meilleure liaison avec Toulouse notamment. Le parc naturel régional du Haut-Languedoc s'est donné différentes missions, notamment le développement local du territoire, la protection de l'environnement et l'éducation des visiteurs.

Oral

Commentaire de carte géographique

Lors de la session 2014, 47 candidats ont été concernés par l'oral de géographie. Les notes varient de 5/20 à 20/20. La moyenne s'établit à 11,83 et l'écart-type à 4,50. En haut de l'échelle de notation, treize candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 15/20. Le jury a attribué 18 et plus à huit candidats dont la prestation a révélé la grande qualité de leur préparation.

Le jury sélectionne des cartes qui permettent de développer une analyse géographique du territoire non seulement métropolitain mais aussi ultramarin (en se limitant aux départements et régions d'outre-mer, à savoir la Guadeloupe et la Martinique dans les Antilles, la Guyane sur le continent sud-américain, la Réunion et Mayotte dans l'océan Indien).

Cette année, il a proposé une forte diversité de cartes topographiques à l'examen des candidats. Préférentiellement, leurs échelles sont au 1/25 000 et au 1/50 000. Les feuilles présentaient de grandes villes (Bordeaux-Sud Médoc, Brest, Marne-la-Vallée, Nice, Orléans), des villes moyennes (Colmar, Epinal, Etampes, Mâcon, Saintes, Saumur) et des petites villes (Castelnaudary, Die, Embrun, Fougères), mais aussi des espaces ruraux (Gorges de l'Ardèche, Gorges du Tarn, Le Grand-Lemps, massif de la Chartreuse, Orcières-Merlette). Quelques cartes d'outre-mer ont été sélectionnées (Le Marin, Piton de la Fournaise). Des milieux spécifiques ont été représentés, notamment le littoral (Le Crotoy, Pointe du Hoc, Plouguerneau), la montagne (Samoëns Haut-Giffre, Les Trois Vallées, Vignemale) ou de grands massifs forestiers (Bayonne, Belin-Beliet, Forêt d'Ecoves).

Un document complémentaire accompagne systématiquement la carte topographique et ne doit pas être négligé par les candidats. Il peut s'agir d'une autre carte topographique dont l'échelle (en général plus petite) ou la date d'édition (plus ancienne) diffèrent de la feuille principale, d'une photographie aérienne (récente ou non) ou d'une image satellite, d'éléments statistiques à caractère agricole (Agreste) ou démographique (INSEE), ou de tout autre document thématique de nature iconique (carte géologique, photographies prises au sol, croquis, plans, organigramme, affiches, tableaux...) ou textuelle (article de presse, extrait d'article scientifique ou de la littérature grise, production officielle des communes, des

communautés de communes, des organismes de gestion, des espaces protégés...). Chaque année, quelques exemples de sujet sont mis en ligne sur le site de l'ENS de Lyon.

Le jury évalue l'ensemble de la prestation orale, non seulement le commentaire de carte mais aussi l'entretien au cours duquel le candidat doit rester mobilisé. Cet entretien n'est pas l'occasion de piéger le candidat. Bien au contraire, il s'agit souvent de reformuler une idée en utilisant le vocabulaire géographique le plus adéquat ou d'aborder un aspect négligé ou oublié pendant le commentaire.

Le jury fait plus particulièrement attention à quelques critères d'évaluation. En premier lieu, il importe de contextualiser correctement la carte topographique. Un atlas et des cartes routière et géologique (au 1/1 000 000) sont disponibles en salle de préparation. Les candidats retrouvent ces mêmes cartes en salle de passage. Dès l'introduction, elles permettent de localiser l'espace commenté au sein du territoire métropolitain et au regard des grandes agglomérations urbaines ou des unités de relief.

Le jury a bien conscience que le temps de préparation du commentaire reste court. Il apprécie néanmoins tout effort du candidat visant à problématiser son commentaire. La problématique permet de sélectionner l'information la plus pertinente et de structurer le commentaire. Les principaux enjeux varient d'une feuille à l'autre. Face à un territoire manifestement polarisé par une ville moyenne de 60 000 habitants qui occupe le centre de la carte, il est regrettable de n'aborder l'espace urbain qu'en trois minutes dans une troisième partie trop brève. Le document d'accompagnement peut orienter le commentaire. Par exemple, une carte topographique d'édition ancienne invite à mettre en œuvre une approche diachronique. Si le commentaire ne doit pas donner au document d'accompagnement l'importance de la carte principale, il ne doit jamais être passé sous silence.

Le jury se montre attentif au vocabulaire utilisé. Trop théorique, il alimente un discours désincarné qui peine à restituer les spécificités territoriales. Trop banal, il cantonne le commentaire à une description dépourvue de plus-value intellectuelle. Au cours de leur année de préparation, les candidats gagnent à fréquenter assidument quelques dictionnaires de géographie pour apprendre à maîtriser progressivement les notions de la géographie rurale, urbaine, environnementale... Toute carte topographique doit être commentée en employant les termes disciplinaires les plus précis et adéquats. Par exemple, les notions de trames vertes et bleues ne sauraient être mobilisées pour décrire tout réseau hydrographique ou tout massif forestier. De même, cette année, le jury s'est étonné d'un emploi particulièrement fréquent et maladroite de l'expression « basse montagne ».

L'agrégation externe (de géographie ou d'histoire) reste un moment fort de la scolarité à l'ENS de Lyon dont les quatre années sont structurées pour former prioritairement des enseignants et des chercheurs. Dans la perspective de ce concours d'enseignement général, la prestation orale des candidats peut témoigner de qualités pédagogiques. Si l'émotion des candidats est bien compréhensible, ils doivent néanmoins s'assurer de la clarté de leur élocution en optant pour un ton et un rythme pertinents. Peu d'espace et d'outils pédagogiques sont mis à leur disposition, mais ils gagnent à être utilisés à bon escient pour en tirer le meilleur parti.